

Pays Rhénan

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2nd semestre
2016

BULLETIN

n.3

Auenheim – Dalhunden
Drusenheim – Forstfeld
Fort-Louis – Gamsheim – Herrlisheim
Kauffenheim – Kilstett – Leutenheim
Neuhaeusel – Offendorf – Roeschwoog
Roppenheim – Rountzenheim – Sessenheim
Soufflenheim – Stattmatten



activement, durablement, solidairement

2 POUR MIEUX COMPRENDRE
LA GEMAPI

3 NOS PROJETS VONT
BON TRAIN

4 LES INFOS PRATIQUES



ÉDITO

Nous continuons
d'avancer ensemble



Au 1^{er} janvier 2017, notre Communauté de Communes s'enrichira de nouvelles compétences.

L'une d'entre elles est la **GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**. En décidant d'exercer cette compétence

de manière anticipée dès 2017 – la loi ne la rend obligatoire qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 –, notre Communauté de Communes fait un choix responsable. Ses élus souhaitent pouvoir lancer des études et des actions sans tarder pour que notre territoire soit préparé pour l'avenir.

« Un choix responsable »

En prenant cette compétence, nous nous engageons à poursuivre les missions d'entretien et de restauration des cours d'eau et des digues, qui ont été assurées pendant des années par des syndicats locaux, des communes et des associations. La GEMAPI donnera davantage de moyens aux collectivités qui, comme la nôtre, anticipent les évolutions réglementaires.

Deux autres compétences seront également exercées : la Maison de services au public et la collecte et le traitement des déchets ménagers en régie. Nous aurons l'occasion de les présenter dans notre prochain numéro de Pays Rhénan.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Louis Becker
Président de la Communauté
de Communes du Pays Rhénan

Cours d'eau : gestion et prévention une nouvelle compétence pour notre collectivité

NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES A DÉCIDÉ D'EXERCER, DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2017, UNE COMPÉTENCE DONT LES ENJEUX SONT MAJEURS POUR NOTRE TERRITOIRE : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, plus succinctement dénommée « GEMAPI », porte sur quatre principaux volets qui concernent le Pays Rhénan :

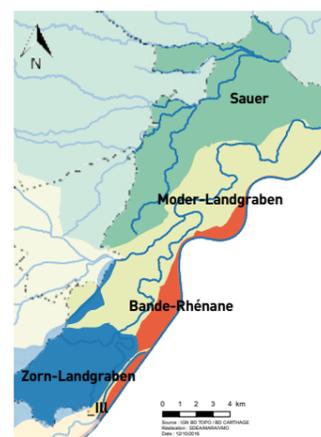
- l'aménagement de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ;
- la défense contre les inondations (digues) ;
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

LA NOUVELLE ÉCHELLE D'INTERVENTION

Aujourd'hui de nombreux acteurs et de nombreuses collectivités sont investis de ces missions de gestion, qui sont facultatives : elles peuvent être portées ou partagées par des communes, des Communautés de Communes, des syndicats de rivière, des Départements ou des Régions.

La loi sur la modernisation de l'action publique de 2014 rend ces missions obligatoires, et les attribue aux Communautés de Communes. Celles-ci ont la possibilité de confier la mise en œuvre de la GEMAPI à un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

L'objectif de la loi est que ces politiques de gestion soient ainsi placées dans les mains d'une collectivité de proximité et de coopération intercommunale et soient plus cohérentes.



CE QUE N'EST PAS LA « GEMAPI »
La GEMAPI ne concerne pas les autres dimensions de la politique de l'eau comme la préservation de la ressource en eau, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, ou encore la gestion des eaux pluviales urbaines. La gestion des eaux, des ouvrages et des digues du Rhin est également exclue de la GEMAPI : le fleuve est géré à l'échelle nationale et internationale.

ET SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Situé dans la plaine du Rhin, notre Pays Rhénan est très spécifique. Il est en effet concerné par quatre bassins versants - ceux de la Sauer, la Moder, la Zorn-Landgraben et l'Ill, et compte près de 250 km de cours d'eau et surfaces de plan d'eau et 51 kilomètres de digues classées.

Ses milieux, qui font son identité et sa richesse écologique, créent aussi de fortes sensibilités : 40 % des espaces de notre Communauté de Communes sont constitués de zones humides et le risque d'aléa inondation concerne un tiers environ de nos zones d'habitat et d'activités économiques. ... →

→ Cours d'eau : gestion et prévention

La compétence GEMAPI est donc un enjeu pour notre territoire, en termes de protection des personnes et des biens, de préservation de nos richesses naturelles et de maintien de notre attractivité économique et résidentielle.

C'est pour cette raison que le conseil communautaire a décidé de prendre cette compétence à partir du 1^{er} janvier 2017, alors que la loi ne la rend obligatoire qu'un an plus tard, à compter du 1^{er} janvier 2018. Il a également décidé de la faire assurer par le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA), qui peut intervenir à l'échelle d'un bassin versant et dispose des moyens spécialisés (voir ci-dessous).

UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DES MOYENS

La GEMAPI se traduira par un programme d'actions pour la période 2017-2019. Dans cette première phase d'intervention, le programme, d'un montant d'environ 1,54 million d'euros, assurera :

- la surveillance et les travaux d'entretien ;
- la poursuite des interventions ponctuelles réalisées jusqu'à présent par le syndicat de la Basse Moder ;
- la mise en œuvre des programmes de restauration engagés (Sauer et Eberbach) ou à l'étude (Basse Moder) ;

- les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Zorn Aval, PAPI d'intention de la Moder et travaux sur digues ;
- le développement de la maîtrise foncière des zones humides ;
- le suivi des Plans de Préventions du Risque Inondations (PPRI) développés par les services de l'État qui, pour la Moder et la Sauer, nous impose l'application de trois PPRI (bientôt quatre) et la gestion future de nombreux ouvrages...

Grâce à ces actions, le classement futur de digues et les travaux de renforcement permettront sans aucun doute de faciliter l'urbanisation de certaines zones. Un meilleur accompagnement

des citoyens et des entreprises pourra être assuré dans le cadre de leurs projets situés dans des secteurs PPRI. Ainsi, il nous sera possible de mieux porter les projets auprès des partenaires (Agence de l'Eau, Fonds Barnier, fonds européens...). Pour financer ces missions, la loi donne le choix entre l'instauration d'une taxe ou l'utilisation du budget général de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire s'est prononcé pour une taxe dédiée à la GEMAPI, qu'il a souhaité raisonnable. Il en a arrêté le produit à 260 000 € pour l'année 2017. La taxe sera répartie entre les taxes existantes (taxe d'habitation, taxe foncière, cotisation foncière des entreprises).

CE QUI RELÈVE DE LA « GEMAPI » DANS NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le Staedly

« Entretien et aménagement un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris ses accès » :

Par exemple nos quatre rivières (Sauer, Moder, Zorn, Ill), les gravières, le plan d'eau du Staedly...



Fuseau de mobilité Moder

« Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique, notamment les dispositifs de stockage dans les lacs et réservoirs » :

Par exemple création-restauration de zones de rétention temporaire des crues (champ d'expansion des crues), aménagements hydrauliques de rétention, de ralentissement des crues, restauration de fuseau de mobilité d'un cours d'eau (espace de divagation naturel).

« Assurer la défense contre les inondations notamment par la construction et la gestion des digues » :

Par exemple les digues de Soufflenheim et de Herrlisheim...

Digue de Soufflenheim, rupture de 2001



La Moder

« Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » :

Par exemple la création-restauration-protection de zones humides (roselières, prairies humides, forêts alluviales...), la restauration de la ripisylve, la restauration des bras de la Moder.

« La GEMAPI crée une solidarité »

3 QUESTIONS À... DENIS HOMMEL, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN ET PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA).



Pourquoi la Communauté de Communes a-t-elle souhaité prendre la compétence GEMAPI avec un an d'avance ?

Les enjeux sont forts et peu de territoires sont concernés par autant de bassins versants que le nôtre. Il y a de véritables raisons d'anticiper et de lancer rapidement des études si nous devons réaliser des travaux importants, en lien avec le risque inondation, dans les prochaines années. Ce choix a été fait également pour pouvoir nous positionner parmi les premiers demandeurs des aides et subventions que seront en mesure de délivrer l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou des fonds dédiés à la prévention des inondations.

Quels sont les objectifs du programme d'actions 2017-2019 ?

Cet été, le Bas-Rhin a connu plusieurs épisodes frappants d'inondations, qui donnent une mesure de l'évolution du climat. Notre Communauté de Communes serait peu sujette aux coulées de boues, mais nous sommes situés dans un espace de plaine très ouvert, où de grandes surfaces sont potentiellement inondables.

La GEMAPI a un double objectif de gestion optimale des milieux aquatiques (GEMA) et de préventions des inondations (PI). Nous devons pour cela conserver nos cours d'eau en bon état. Le programme d'actions contient des études pour développer notre connaissance du territoire et des outils très concrets, comme par exemple : les programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau ou le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Moder.

L'enjeu de la GEMAPI est aussi de créer une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant, les décisions prises en amont d'un cours d'eau (par exemple la construction d'un ouvrage de rétention) ayant évidemment des effets en aval. Cette solidarité entre Communautés de Communes voisines, qui peut aussi être financière, n'existait pas vraiment jusqu'ici. La GEMAPI apporte cette dimension très importante.

Quel rôle va jouer le SDEA dans l'exercice de la compétence GEMAPI ?

L'existence du SDEA, service public régional au service des élus locaux, est une opportunité.

Il a les compétences techniques et l'organisation qui lui permettent à la fois d'assurer des réponses opérationnelles et professionnelles de proximité et une vision politique et environnementale d'ensemble. De ce fait, la Communauté de Communes peut lui confier l'exercice de la compétence.

Historiquement très présent dans ce qu'on appelle « le petit cycle de l'eau » (de la source au réservoir, puis à la distribution, au traitement des eaux usées et à la restitution dans les milieux naturels), le SDEA a souhaité acquérir progressivement des compétences relatives au « grand cycle de l'eau » (de l'évaporation à la pluie, aux nappes et cours d'eau, jusqu'à la restitution dans les océans). Il intervient sur des sujets complexes comme la gestion de nappes polluées par exemple.

Il dispose de spécialistes et d'une échelle d'intervention large, qui facilitera la coordination. Le SDEA a déjà été en mesure d'accompagner la Communauté de Communes dans la définition de son programme d'actions 2017-2019, et ses équipes seront présentes dans sa mise en œuvre.

ATTENTION, MILIEUX FRAGILES !

Le syndicat de la Basse Moder, qui gère jusqu'ici la mission de restauration du cours d'eau désormais transférée à la Communauté de Communes, avait engagé depuis 2011 une action de surveillance du biotope (c'est-à-dire des milieux naturels) de la Moder. Cette action est hors champs de la GEMAPI.

La Communauté de Communes a cependant décidé de la poursuivre avec l'Office National des Forêts (ONF). L'ONF intervient dans :

- la surveillance et la répression des infractions d'atteinte à l'environnement ;
- la sensibilisation du public à la fragilité des milieux ;
- l'animation pour des publics scolaires ou des projets pédagogiques ;
- le conseil technique, par exemple dans le cadre de projets pouvant toucher la zone du biotope de la Moder.

Le SDEA, des pros à nos côtés

Le SDEA disposait déjà de personnels compétents sur les missions de protection de la nappe. Il rassemble également aujourd'hui des agents du service « rivières » du Conseil Départemental du Bas-Rhin et des personnels des syndicats locaux en charge de l'entretien et de la restauration des cours d'eau, qui lui ont été transférés.

« Nos ingénieurs et techniciens, explique Estelle Burckel, directrice générale adjointe du SDEA, sont par exemple en capacité d'établir un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI), de définir avec les élus une philosophie de l'entretien des rivières, d'être à leur côté pour des réflexions prospectives sur l'organisation du système d'endiguement pour le territoire, ou de réaliser des diagnostics sur les digues. En complément, nous travaillons avec des bureaux d'études extérieurs, qui viennent renforcer nos capacités d'action. »

Nos projets vont bon train

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)
L'élaboration du PLUi avance. Le projet est consultable dans les mairies où un registre est à votre disposition pour vos remarques. L'ensemble des documents de concertation est disponible sur le site internet cc-paysrhenan.fr rubrique « vivre »



LA PISCINE SE RHABILLE

LES ÉTUDES SUR LA RÉHABILITATION DE LA PISCINE À DRUSENHEIM SE POURSUIVENT. ELLES LAISSERONT PLACE AUX TRAVAUX QUI DÉMARRERONT MI 2017.



Inaugurée en 1975 par la commune de Drusenheim, notre piscine, devenue intercommunale en 2014, a besoin d'une rénovation pour continuer d'accueillir le public dans les meilleures conditions. Restructurée et agrandie, elle sera demain aux dernières normes d'isolation thermique, de confort et d'accessibilité.

Le projet, d'un coût de 5,77 millions d'euros, est financé par la Communauté de Communes avec l'aide du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de l'État. Dix-huit mois environ seront nécessaires pour réaliser cette importante opération. Les travaux débuteront à l'été 2017 et la piscine sera alors fermée au public. Les habitants pourront découvrir le nouvel équipement en 2019.

NEUVE ET CONVIVIALE

Les études et le concours d'architectes conduits ces derniers mois ont permis de préciser l'organisation des futurs espaces, conçus pour répondre aux attentes du public.

La piscine comprendra :

- un parvis : relié au parking actuel, il proposera un espace-vélos ;
- un accueil, avec vue sur les bassins, intégrant espace d'attente, distributeurs, sanitaires, dépose-poussettes et casques ;
- le bassin sportif de 250 m² rénové, un second bassin d'apprentissage et de loisirs de 125 m² et de grandes plages intérieures et extérieures de jeux aquatiques (jets, formes ludiques).

Vues sur le futur équipement, dessiné par BVL Architectures : le bassin sportif et le parvis.

« Le hall d'accueil est le cœur distributif de l'espace et le premier contact visuel sur les plans d'eau également. Dès les premiers pas dans l'établissement, il propose de larges vues et perspectives sur les espaces intérieurs de la piscine ainsi que sur les solariums extérieurs. » extrait de la notice de présentation du cabinet BVL Architectures

Une grande attention sera portée à l'intégration de la piscine dans le site, à la qualité des matériaux et à la gestion responsable de l'énergie et de l'eau. Retrouvez la présentation du projet final dans notre prochain numéro !

LE PAQUET POUR LES ENTREPRISES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAIT DU SOUTIEN AUX ENTREPRISES UNE PRIORITÉ. DU BONUS POUR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE LOCALE.

DRUSENHEIM-HERRLISHEIM : LA RENAISSANCE D'UNE FRICHE

Les études sur la transformation de l'ancienne raffinerie de Drusenheim-Herrlisheim en une Zone d'Activités attractive pour les entreprises se poursuivent.

Une équipe pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, économistes, environnementalistes, paysagistes et experts en aménagement et voirie) travaillent avec nous sur le montage du projet d'aménagement.

Le recueil des informations et les diagnostics ont été engagés au premier semestre 2016 :

- pour identifier les principaux enjeux et travailler sur les accès à la zone ;
- pour émettre des recommandations sur la commercialisation des terrains ;
- pour identifier les sensibilités liées à la faune et à la flore – ce diagnostic sera complété jusqu'au printemps 2017 ;
- pour analyser les travaux de dépollution menés par l'ancien propriétaire afin d'engager la démolition des réseaux enterrés (eau, électricité, etc.) et des fondations.

En effet, les travaux de démolition des réseaux viennent de débuter, ce qui permettra ensuite d'amorcer la phase de commercialisation. L'ensemble des études préalables aboutira, mi-2017, à des scénarii pour l'aménagement de la zone, proposant différents coûts et prix de vente des terrains, et à un planning des opérations.

Les premières entreprises pourraient s'installer en 2018.



Les atouts du site

- environ 120 hectares aménageables
- la possibilité de proposer des terrains de toutes tailles, intéressant toutes sortes d'entreprises (industrie, artisanat, services)
- une situation stratégique au nord de Strasbourg et tournée vers l'Allemagne
- des accès directs par trois modes : routier, ferroviaire et fluvial, sans traversée de village
- un potentiel de 1 000 à 2 000 emplois

L'investissement

La friche a été acquise pour un montant de 2,1 millions d'euros en novembre 2015 par la Communauté de Communes, avec une aide de la Région Grand Est. La Région contribue également au financement des études. D'autres organismes partenaires ont été sollicités (État, ADEME, Conseil Départemental).

QUELS BÉNÉFICES POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Avec l'OCM, la Communauté de Communes limite l'évasion commerciale et crée une dynamique vertueuse : elle encourage les commerces et les entreprises à développer ou adapter leur offre. Grâce à cela, les habitants apprécient de faire leurs achats sur le territoire, ces achats contribuent à faire vivre le tissu local et à maintenir les activités.

AIDES DIRECTES À L'INVESTISSEMENT : UN APPEL À PROJETS

La Communauté de Communes a été retenue pour piloter, en partenariat avec l'État qui est à l'initiative du dispositif, et la Région Grand Est, une « Opération Collective de Modernisation » (OCM).

L'OCM peut donner un sérieux coup de pouce à des artisans, commerçants et entreprises de services qui portent un projet de modernisation ou de développement. En effet, l'opération prend la forme d'un soutien financier direct, pouvant aller jusqu'à 28,5 % du montant de l'investissement.

Les commerçants et artisans du Pays Rhénan intéressés sont invités à répondre à l'appel à projets d'ici le 15 novembre 2016. Les dossiers seront examinés par un comité de pilotage en décembre 2016.

En savoir plus Toutes les modalités sur www.cc-paysrhenan.fr page « entreprendre »

L'ÉTÉ PROCHAIN AU CAMPING

LE STAEDLY PROPOSE DE NOUVEAUX HÉBERGEMENTS : DES CHALETS EN BOIS, LUMINEUX ET CONFORTABLES.

Le camping accueille aujourd'hui, sur 150 emplacements, tentes, caravanes et camping-cars. Dès la saison prochaine, il proposera également 5 « Habitats Légères de Loisirs », (HLL) des chalets en bois pouvant héberger jusqu'à 8 personnes.

Dès le transfert de la gestion de la zone de loisirs à la Communauté de Communes du Pays Rhénan en 2014, le Président a affirmé la nécessité d'atteindre l'équilibre budgétaire. Sur la base des préconisations de l'étude, le conseil communautaire a affiché sa volonté d'investir dans un programme de réaménagement pour faire du Staedly un équipement touristique majeur.



Modèle de HLL retenu

L'investissement de 400 000€ est financé par la Communauté de Communes, qui bénéficie du soutien du Département et de la Région. Il permet d'élargir la gamme d'hébergements et de mieux répondre aux attentes des vacanciers. Le choix s'est porté sur ces hébergements suite aux conclusions de l'étude visant à redynamiser l'offre et qui concluait à l'intérêt d'un positionnement « famille ».

LOUER AU BORD DE L'EAU

La Communauté de Communes a retenu le fabricant Chalets Fabre en octobre 2016. Il a été choisi pour la qualité des matériaux, la performance thermique et le caractère esthétique et fonctionnel des réalisations.

Les chalets seront construits en atelier et en pièces détachées au cours de cet hiver. L'ensemble terminé sera livré et monté sur des emplacements en proximité du plan d'eau en mars 2017. Cela laissera le temps, avant l'ouverture de la saison estivale, pour raccorder les chalets à l'eau et l'électricité et aménager leurs abords.

Les chalets, confortables, chaleureux et agencés avec soin, offriront une vue dégagée sur le plan d'eau. Bénéficiant de tout le confort moderne (kitchenette équipée, salle de bain, climatisation...), les locations sont adaptées aux familles ou aux groupes d'amis.

En savoir plus Informations et réservations sur www.camping-paysrhenan.fr ou 03 88 86 42 18

VIVEMENT LES VACANCES !

LE SERVICE ANIMATION JEUNESSE PROPOSE AUX 10-18 ANS DES VACANCES ANIMÉES.

Celles d'automne ont été marquées par un mini-camp près du Champ du Feu baptisé « **Trip Adventure** », par la présence de quelques jeunes volontaires aux « **Assises régionales de la jeunesse** » et par les préparatifs de deux projets phares : la participation au **carnaval de Roppenheim** et la **préparation d'un spectacle**.

Le désormais traditionnel **séjour au ski** est programmé. Il se déroulera **du 18 au 25 février 2017** dans la station des Contamines Monjoie.

Si vous avez moins de 18 ans, que vous avez envie de passer une semaine avec un groupe de jeunes et d'apprendre ou de perfectionner votre niveau de ski, prenez contact avec l'équipe de l'Animation Jeunesse.

Le prix du séjour est compris entre 535 € et 660 € selon le quotient familial, des actions d'autofinancement seront proposées pour minimiser ce coût.



TOUT UN PROGRAMME AU RAMP

DÉCOUVREZ LES RENDEZ-VOUS DES TOUT-PETITS, DE LEURS PARENTS ET DES ASSISTANTES MATERNELLES JUSQU'À DÉCEMBRE 2016.

Les cafés Parents-Assistantes maternelles :

Moments conviviaux de partage et d'échanges enfants/adultes autour d'un café
Tous les vendredis de 14 h à 17 h 30
Gratuit, sans inscription

Les sorties :

jeudi 24 novembre de 9 h 30 à 10 h 30 :

atelier baby-gym à l'Espace Vauban à Auenheim

vendredi 9 et mardi 13 décembre :

animation et goûter de Noël à la bibliothèque d'Herrlisheim - Gratuit, sur inscription

Les soirées-rencontres :

mardi 15 novembre à 20 h au RAMP pour les assistantes maternelles : « Observer les enfants pour mieux les accueillir »

mardi 13 décembre à 20 h au RAMP pour les parents et les assistantes maternelles : « Faites vos jeux », soirée de fabrication de jeux de société pour les 3-6 ans. Gratuit, sur inscription

Les ateliers d'éveil

« **Tout un monde de couleurs** » : jeux libres, activités sensorielles et artistiques, histoires, comptines...

Les mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 11 h 30 - Gratuit, sur inscription



Plus d'infos sur www.cc-paysrhenan.fr rubrique « vivre »

Le Pays Rhénan « Pays Rhénan » est édité à 20 000 exemplaires et diffusé auprès des 18 communes de la Communauté de Communes.

Directeur de la publication : Louis BECKER – coordination : Denis HOMMEL. Crédits photos : SDEA, Chalets Fabre, Jean Isenmann ADEUS, Illuminens, CC Pays Rhénan, Création graphique : Grafiti. Assistance rédactionnelle : Menscom. Impression : Modern Graphic. Imprimé sur papier recyclé. Novembre 2016.



UN LOGO QUI NOUS RESSEMBLE

Le logo dynamique, reflète la géographie de notre territoire bordé par le Rhin et symbolise l'unité et la solidarité de nos 18 communes.

Le logo est décliné dans une charte, apposée sur notre bulletin intercommunal et sur le site internet www.cc-paysrhenan.fr. La charte est déployée peu à peu dans nos services et équipements. Le logo peut être utilisé par les communes qui le souhaitent pour montrer leur appartenance à la Communauté de Communes.

Les infos pratiques

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS

5, rue d'Offendorf 67850 HERRLISHEIM
tél : 03 88 68 01 11
ram@cc-paysrhenan.fr

Les permanences au RAMP :

Lundi de 13h30 à 17h30 : permanence téléphonique

Mardi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30, sur RDV
Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30

Les permanences délocalisées :

Mercredi de 9h à 11h30 à Roeschwoog (semaine paire) ou Soufflenheim (semaine impaire) sur RDV
Vendredi de 9h à 11h30 à Sessenheim (semaine paire) ou Kilstett (semaine impaire) sur RDV

LE MULTI-ACCUEIL

2, rue du Général de Gaulle
67410 DRUSENHEIM – tél : 03 88 06 01 11
multiaccueil.drusenheim@alef.asso.fr
Crèche/halte-garderie pour les moins de 4 ans
56 places
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

LE SERVICE ANIMATION JEUNESSE

4, rue de l'Etang
67480 ROESCHWOOG – tél : 03 88 72 50 40
animationjeunesse@cc-paysrhenan.fr
 [animjeunesse.paysrhenan](https://www.facebook.com/animjeunesse.paysrhenan)

LA PISCINE DE DRUSENHEIM

2, rue de Dalhunden – tél : 03 88 53 31 70
piscine@cc-paysrhenan.fr

GRAND PUBLIC

Horaires

Lundi : FERMÉE

Mardi : 16h à 19h

Mercredi : 16h à 19h

Jeudi : 16h à 19h

Vendredi : 16h à 21h

Samedi : FERMÉE

Dimanche : 9h30 à 12h30

Tarifs Adultes : 3,20 € / Carte 10 entrées : 26 € ;

Etudiants : 2,20 € / Carte 10 entrées : 18 € ;

Enfants : 1,80 € / Carte 10 entrées : 15 €

AQUAGYM

Mercredi et jeudi soir de 18h45 à 19h30

La séance : 6,50 € / les 10 séances : 55 €

Un certificat médical est obligatoire pour participer aux cours

AQUACYCLING / AQUAJUMPING

Mardi de 19h à 19h45 et de 20h à 20h45 et

samedi de 15h à 15h45 et de 16h à 16h45

Information et inscriptions sur

www.kad-oase.de

AGREMENTS POUR

LES ACCOMPAGNEURS SCOLAIRES

Mardi 13 décembre 2016 à 16h

Mardi 21 mars 2017 à 16h

LA ZONE DE LOISIRS DU STAEDLY

30, rue de l'Etang – tél : 03 88 86 42 18

camping.staedly@cc-paysrhenan.fr

Camping ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre

Baignade surveillée les mercredis et week-end

de juin, tous les jours en juillet-août

LES OFFICES DE TOURISME

OFFICE DE TOURISME DE SOUFFLENHEIM

20b Grand'Rue 67620 SOUFFLENHEIM

tél : 03 88 86 74 90

www.ot-soufflenheim.fr

infos@ot-soufflenheim.fr

PAVILLON DE TOURISME

Ecluses du Rhin 67760 GAMBSHEIM

tél : 03 88 96 44 08

www.passage309.eu - info@passage309.eu

L'ESCAL

Rue de la Moder 67770 DALHUNDEN

tél : 03 88 86 04 48 ;

réservations au 03 88 06 74 30

contact@cc-paysrhenan.fr

Salle polyvalente et multifonctionnelle, elle propose salle, cuisine, bar et vestiaires.

Les tarifs 2016 Pays Rhénan :

- particuliers : 495 € + charges le week-end
- entreprises et associations : 675 € + charges le week-end
- forfait ménage : 50 €/heure

L'UNION DES PROFESSIONNELS DU PAYS RHÉNAN (UPER)

Président : Gilles BLANCK

Développeur commercial : Stéphane BRUCKER

tél : 03 88 06 74 30

www.uper.fr

contact@uper.fr

uperalsace

Créée en 2010, cette association est un acteur majeur de la vie économique et joue un rôle de relais auprès des professionnels. Elle élabore notamment des animations permettant de mettre en avant l'artisanat et le commerce de proximité

L'ESPACE INFO ENERGIE

Conseiller : Aurélien DUPRAT

tél : 06 13 26 94 50

www.energievie.info

aurelien.duprat@sauer-pechelbronn.fr

Permanence le 2^e mercredi de chaque mois au siège de la Communauté de Communes
Relais d'information auprès des particuliers du programme energievie.info (questions sur l'énergie et l'habitat)

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le siège administratif de la Communauté de Communes est basé à Drusenheim

au 32 rue du Général de Gaulle

tél : 03 88 06 74 30

contact@cc-paysrhenan.fr

Cliquons, partageons

Toutes les informations et les actualités de notre Communauté de Communes sont en ligne sur www.cc-paysrhenan.fr

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter pour ne rien manquer des nouvelles et de l'agenda du Pays Rhénan. Et pour nous questionner ou nous faire part de votre avis, cliquez sur « Contactez-nous ». Nous sommes à votre écoute.

